Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Proprietaire de la moitie des droits indivis

Par fripouille

bonjour

en 2002 j'ai achete une maison avec la moitié des droits indivis pour un terrain de 46 m2
et un autre terrain de 62 m2 pour la moitié de la parcelle.

les autres propriétaires ont accepté l'offre d'achat d'un tiers pour leurs parts sur ces deux terrains (information du notaire par lettre) et j'ai exercé mon droit de préemption par mail et le notaire me confirme par lettre la prise en compte de ce droit .

je sais que ce n'est pas ce que prevoit le code civil en la matiere .
mais pour moi je considere que c'est normal des lors que tout se passe devant notaire .

toutefois si la vente a un tiers etait realisee , quelle en sont les conséquences pour moi et le vendeur .
par exemple : le prix de vente reparti pour moitié alors que je garde la moitié des droits indivis concernant le premier terrain et la moitié de la parcelle pour le second

merci de votre réponse